

Participation, devenir acteur de sa ville

C'est un changement de méthode. C'est aussi un engagement de campagne qui se réalise : redonner aux citoyens tout au long du mandat le goût de l'engagement et du débat autour de la vie et de l'avenir de la cité.



Il s'agit de développer une culture de travail en commun entre les Villeparisiens, leurs élus et les services municipaux. L'idée, également, est de rendre chacun acteur de sa ville, de porter la parole de ceux qui le souhaitent et d'aider à mieux comprendre l'action de la municipalité.

« La force de la démocratie participative, c'est qu'elle se décline dans tous les domaines de nos politiques, qu'elles soient sociales, solidaires, éducatives, écologiques, citoyennes, culturelles, sportives... », explique Michèle Pélabère, maire-adjointe chargée de la Participation citoyenne et de l'Évaluation des politiques publiques.

« Nous désirons redonner la parole aux habitants dans leur diversité mais aussi qu'ils retrouvent un esprit de solidarité et de responsabilité qui renforcera le mieux vivre ensemble. Nous souhaitons aussi qu'ils puissent proposer des projets destinés à améliorer la vie quotidienne. »

Conseil de participation citoyenne

Ce nouveau modèle passe par la création d'un Conseil de Participation Citoyenne. Il fonctionnera en miroir du Conseil municipal. Il sera composé de 35 habitants volontaires et bénévoles de plus de 16 ans, tirés au sort par huissier parmi les candidats. Ils seront les ambassadeurs de la démocratie locale villeparisienne auprès de toute la population. Le souhait est que ce Conseil soit le plus représentatif possible en termes de parité, de diversité des profils et des quartiers habités. Nul besoin d'être expert dans un domaine, seule compte l'envie d'être constructif, d'enrichir le débat public.

Ce Conseil de Participation Citoyenne est une aide au pilotage, avec un droit de regard sur les politiques publiques. Il permettra par exemple à des habitants de participer à des Commissions municipales qui préparent les Conseils municipaux, et de dialoguer avec les élus et les services de la mairie.

Déclarer sa candidature

Pour déclarer sa candidature, c'est simple : il suffit avant le dimanche 28 février de se rendre sur le site internet de la ville ou de déposer dans des urnes dédiées le formulaire à découper ici en page 17.

On trouve notamment ces urnes au Guichet unique de la mairie, à l'entrée de la médiathèque Elsa Triolet, de la Maison pour tous Jacques Marguin, de l'Espace municipal des jeunes ou encore au Centre communal d'action sociale. La liste complète est à retrouver sur notre site. Le tirage au sort se fera en mars, pour un début d'activité à la fin du printemps.

Participation Citoyenne. Ayant un regard sur les politiques publiques, celui-ci sera aussi un lien direct avec la population villeparisienne.

28 février

Vous avez jusqu'à la fin du mois de février pour vous déclarer candidat au Conseil de Participation Citoyenne, soit en déposant dans une urne à disposition dans les équipements communaux le formulaire à découper dans ce magazine, soit par internet sur le site de la ville.

Infos pratiques

Un minibus pour sillonner les quartiers

Habillé aux couleurs de la ville, il parcourra les quartiers de la commune prochainement : c'est le « bus citoyen », un véhicule (format minibus ou camping-car) chargé d'aller régulièrement à la rencontre des habitants. L'objectif est de proposer un outil de proximité servant à échanger, à ouvrir le dialogue entre Villeparisiens, élus et services municipaux.

Il s'agit soit de venir expliquer un projet, soit d'être à l'écoute des doléances très locales, très pratiques, soit de relever ce qui fonctionne déjà bien, en vue toujours d'améliorer le quotidien. Ce bus sera connecté, informatisé. Il disposera d'un espace d'accueil confidentiel. Ainsi, il sera possible par exemple d'y régler directement un problème administratif sans se déplacer en mairie, ou d'y trouver un renseignement lié à la formation, la santé ou l'emploi sans avoir à aller le chercher au Point Information Jeunesse, d'être sensibilisé à une question de sécurité publique par la police municipale ou encore de proposer une idée pertinente améliorant la vie de son quartier ou de la ville tout entière.

Un budget participatif pour vos projets

Vous avez des idées ? Ce budget participatif viendra rendre viables des projets d'intérêt public formulés par les habitants. Ces suggestions pourront être collectées chaque année via une plateforme internet municipale. Elles pourront aussi être recueillies grâce au passage du « bus citoyen », lors de manifestations municipales (Fêtes, salons...) ou encore dans les équipements habituellement fréquentés par la population (médiathèque, conservatoire, Résidence Octave Landry...). Évidemment, à l'image de ce qui est demandé déjà aux deux Conseils des jeunes, des critères seront exigés, avant de proposer. Il faudra ainsi qu'un projet entre dans les compétences de la mairie (pas de la Communauté d'agglomération ni du Département), qu'il concerne l'espace public (et non privé), qu'il intéresse le plus grand nombre, ou encore que son coût soit estimé. Les projets ayant passé cette étape seront soumis au vote. Les plus sollicités réalisés.